

- Documents à l'attention :
- Des établissements privés hors contrat
 - Des candidats individuels et de l'enseignement à distance

Toulouse, le 30 mars 2022

Affaire suivie par :
Myriam SENEGAS
(Gestionnaire)
Tél. : 05 36 25 71 08
Jordi LLORENS
(Chef de Bureau)
dec5@ac-toulouse.fr

**CIRCULAIRE ACADEMIQUE D'ORGANISATION
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS
SANITAIRE ET SOCIAL
SESSION 2022**

Référence : Circulaire Nationale du BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social, émise le 11 janvier 2022, par le Service Interacadémique des Examens et Concours.

Nombre de candidats inscrits à la session 2022 : 145 candidats

I. CALENDRIER DES EPREUVES

| EPREUVES ECRITES | | | |
|---|-------------------|--|--|
| E1 - Culture Générale et Expression | Mardi 17 Mai | De 14h à 18h* | |
| E3 – Gestion | Mercredi 18 Mai | De 14h30 à 18h** | |
| E4 - Publics et Institutions | Jeudi 19 Mai | De 14h à 18 h** | |
| EPREUVES PRATIQUES ET ORALES | | | |
| E5 - Techniques professionnelles | Mardi 10 mai | De 13h à 18h** | Lycée Antoine Bourdelle Lycée de l'Oratoire |
| E2 - Langues rares | Du 9 au 13 mai | Lycée Ozenne et Lycée Sainte Marie de Saint-Sernin | |
| E2 - Langues vivante obligatoire (Anglais et Espagnol) | Du 19 au 21 avril | Centres de l'agglomération Toulousaine | |
| E6 - Soutenance du projet tutoré | Du 13 au 17 juin | 9h | Lycée du Couserans Lycée Sainte Cécile |

*Aucune sortie de la salle d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition.

**Aucune sortie de la salle d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve.

II. EPREUVES ECRITES

Rappel : les listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves à l'aide de l'application Cyclades.

Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « Centre d'Ecrites ».

| Centres d'Ecrites | Origine des Candidats |
|--|--|
| LG du COUSERANS <i>16 candidats</i> | LG du Couserans (15) Enseignement à distance 09 (1) |
| CF QUERBES CARNUS <i>5 candidats</i> | Querbes Carnus (4) Enseignement à distance 12 (1) |
| La Pradette <i>49 candidats</i> | LP Hessel (4) LGT Hessel (24) La Pradette (21) |
| LGT ORATOIRE <i>22 candidats</i> | LGT Oratoire (17) Enseignement à distance 31 (5) |
| LT SAINTE CECILE <i>29 candidats</i> | LT Sainte Cécile (19) Greta de Toulouse (10) |
| LGT BOURDELLE <i>24 candidats</i> | LGT Bourdelle (23) Enseignement à distance 82 (1) |

Les chefs de centres d'écrites seront chargés d'assurer la **surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée. Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

L'utilisation des moyens de communication (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle. Tout candidat dérogeant à cette interdiction fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude. Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition « modèle national », fourni par le Rectorat. Pour les épreuves dont la correction est dématérialisée (épreuves de culture générale et expression) il conviendra d'utiliser exclusivement les modèles de copies SANTORIN.

Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

La circulaire n°2015-178 du 1^{er} Octobre 2015, relative à l'utilisation des calculatrices électroniques est entrée en application, à partir de la session 2020.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode d'examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi, tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

Attention : l'activation du mode d'examen sera effectuée par le surveillant. Les candidats devront arriver sans avoir mis en place le mode examen.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera disponible (pour les spécialités concernées) avec les convocations des candidats et sur l'espace Cyclades des établissements, **à compter d'avril 2022**. Il appartient à chaque établissement de la communiquer à ses élèves.

Retards aux épreuves : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure. Les candidats ne pourront bénéficier d'un temps de composition

supplémentaire. Tout candidat en cours de la composition est autorisé à sortir de la salle d'examen, devra impérativement être accompagné.

Tout candidat absent à une épreuve ou à une sous-épreuve dont l'absence est non justifiée, sera éliminé de l'examen. La décision portée sur le relevé de notes de l'examen sera « Éliminé ».

III. EPREUVES PRATIQUES ET ORALES

a. E2 - Langue vivante obligatoire :

i. Anglais : du 19 au 21 avril

27 candidats

| Etablissement d'origine | Centre d'interrogation |
|--------------------------------|---|
| EAD 09 – 1 candidat | Centre de l'agglomération Toulousaine (cf. circulaire langues). |
| EAD 12 – 1 candidat | |
| CF QUERBE CARNUS – 4 candidats | |
| EAD 31 – 3 candidats | |
| LA PRADETTE – 17 candidats | |
| EAD 82 – 1 candidat | |

ii. Espagnol : du 19 au 21 avril

6 candidats

| Etablissement d'origine | Centre d'interrogation |
|---------------------------|---|
| EAD 31 – 2 candidats | Centre de l'agglomération Toulousaine (cf. circulaire langues). |
| LA PRADETTE – 4 candidats | |

iii. Langues rares : du 9 au 13 mai (sauf exceptions)

2 candidats

| Langue rare | Etablissement d'origine |
|------------------------------|----------------------------------|
| Arabe | 1 candidat – LGT Stéphane Hessel |
| Langues des signes française | 1 candidat – LGT Oratoire |

b. E5 – Techniques professionnelles (candidats ponctuels) – Mardi 10 mai 2022

Les centres organisant l'épreuve pratique ponctuelle mettront à disposition de chaque étudiant un poste informatique, équipé d'une suite bureautique et connecté à internet ainsi qu'à une imprimante (pas de nécessité d'impression couleur) commune à la salle. Aucune clé USB ne sera mise à disposition des candidats durant l'épreuve. Un enregistrement des données pourra se faire pendant l'épreuve sur le poste informatique du candidat ou le réseau. Néanmoins, toutes les productions du candidat devront être obligatoirement imprimées avant la fin de l'épreuve.

33 candidats

| Centre d'interrogation | Etablissement d'origine |
|--|--------------------------------|
| Lycée Antoine Bourdelle - Montauban 16 candidats | EAD 82 – 1 candidat |
| | CF QUERBE CARNUS – 4 candidats |

| | |
|---|----------------------------|
| | EAD 12 – 1 candidat |
| | LA PRADETTE – 10 candidats |
| Lycée L'Oratoire - Auch <i>17 candidats</i> | LA PRADETTE – 11 candidats |
| | EAD 09 – 1 candidat |
| | EAD 31 – 5 candidats |

c. **E6 - Soutenance du projet tutoré avec EF2 – Engagement étudiant – du 13 au 17 juin 2022**

144 candidats dont 33 candidats EF2

| Centre d'interrogation | Etablissement d'origine |
|--|--|
| Lycée du Couserans – Saint Girons <i>64 candidats</i> <i>(dont 12 EF2)</i> | LG du Couserans – 15 candidats (dont 2 EF2) |
| | La Pradette – 20 candidats |
| | LGT Oratoire Sainte Marie – 17 candidats |
| | EAD 09 – 1 candidat |
| | EAD 82 – 1 candidat |
| | Greta de Toulouse – 10 candidats (dont 10 EF2) |
| Lycée Sainte Cécile – Albi <i>80 candidats</i> <i>(dont 21 EF2)</i> | LP Stéphane Hessel – 4 candidats |
| | LGT Stéphane Hessel – 24 candidats (dont 4 EF2) |
| | CF QUERBE CARNUS – 4 candidats |
| | LT Sainte-Cécile – 19 candidats (dont 10 EF2) |
| | LGT Bourdelle – 23 candidats (dont 7 EF2) |
| | EAD12 – 1 candidat |
| | EAD 31 – 5 candidats |

Dépôt des dossiers **au plus tard** le **17 mai 2022** sur centre pour contrôle de conformité le **20 mai 2022**.

Envoi des dossiers (en deux formats distincts) :

- **En version papier** : chaque candidat imprime le dossier et l'établissement d'origine des candidats en formation se charge de transmettre au centre d'épreuves orales de rattachement défini l'ensemble des documents. Les candidats individuels transmettent leur dossier au centre d'épreuve. Cet envoi devra être adressé ou déposé contre reçu. Le destinataire doit donc être indiqué précisément, ainsi que l'expéditeur (nom / fonction de la personne). **UN** envoi doit être fait par établissement, comprenant l'ensemble des dossiers des candidats.

- **Clé USB et/ou transfert grâce à FileSender** : pour plus de sécurité, les candidats feront également parvenir, dans un autre envoi, le dossier enregistré sur une clé USB. **Chaque établissement doit regrouper l'ensemble de ses fichiers dans une seule clé USB.** Pour chaque candidat, les fichiers PDF (taille inférieure à 5 Mo) doivent être déposés et nommés selon les exemples ci-dessous :

« CENTRE
D'EPREUVE_NOMdeNAISSANCEcandidat_PRENOMScandidat_projettutoré_SP3S2022 »
« HESSEL_DUPONT_MARIE_projettutoré_SP3S2022 »

Les dossiers transférés sur FileSender doivent également respecter cet étiquetage des documents.

- **La première chemise regroupe l'ensemble des dossiers supports de l'épreuve E6.** Pour chaque candidat, la note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles, en double exemplaire, seront regroupés ; l'origine scolaire ne devra en aucun cas être indiquée.
- **La deuxième chemise regroupe l'ensemble des documents attestant l'exécution des périodes en milieu professionnel**, conformément au tableau présenté en annexe 3. Les documents seront regroupés pour chaque candidat et classés par ordre alphabétique. Sur cette chemise, figureront le nom de l'établissement, la mention « documents attestant l'exécution des périodes en milieu professionnel » et la liste alphabétique des candidats de l'établissement. L'absence éventuelle d'un document devra être indiquée sur la chemise.
- **La troisième chemise regroupe l'ensemble des grilles d'évaluation** complétées par le maître de stage de la 2nde période de stage si 2 périodes de stage ont pu être effectuées, pour la candidats concernés (cf. annexe 3 de la circulaire nationale), classées par ordre alphabétique. Sur cette chemise figurera la liste des candidats, conformément au modèle présenté en annexe 5 de la circulaire nationale.

Les **candidats individuels** peuvent envoyer leur dossier en recommandé par sécurité.

CONTROLE DE CONFORMITE DES DOSSIER PROFESSIONNELS : (arrêté du 22 juillet 2008)

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'épreuve E6 « Soutenance du Projet Tutoré ».

La constatation de non-conformité du dossier concerne l'un des points suivants :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt hors-délai ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet ;

➔ **LA NON CONFORMITÉ INTERDIT AU CANDIDAT, MEME PRÉSENT, DE SUBIR L'EPREUVE. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.** La mention "NV" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **Elle entraîne l'élimination du candidat.**

EPREUVE FACULTATIVE « ENGAGEMENT ETUDIANT » (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Le passage des épreuves facultatives « engagement étudiant » sera successif au passage de l'épreuve E6. La commission d'interrogation aura la même composition que celle de l'épreuve E6. Le passage des épreuves facultatives « engagement étudiant » sera intégré au programme de passage des candidats de l'épreuve E6. La fiche doit être identique à celle déposée sur Cyclades, au moment des inscriptions.

MODALITE DU DEPOT DU DOSSIER – Pour la forme ponctuelle

Le dossier devra être envoyé en même temps que le dossier du projet tutoré, c'est-à-dire, **au plus tard le 17 mai 2022**.

CERTIFICATION « PIX »

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE

La certification en langue anglaise, commune à tous les BTS, est reportée à la session 2023.

IV. RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOME

Les candidats pourront télécharger leur relevé de notes depuis leur espace candidat Cyclades à l'issue de la publication des résultats.

Pour les candidats de l'académie de Toulouse, les diplômes seront envoyés courant octobre :

- Les diplômes des candidats scolarisés sont adressés par le Rectorat aux établissements afin de les remettre aux lauréats.
- Les diplômes des candidats individuels sont envoyés directement par mes services à l'adresse indiquée par le candidat dans son espace Cyclades. Tout changement d'adresse doit avoir été effectué par le candidat sur l'application Cyclades.

V. LIVRETS SCOLAIRES

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr**.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins **au Lycée Antoine Bourdelle de Montauban** au plus tard le **8 juin 2022**. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf. article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »).

A l'issue du jury de délibération, le centre retournera les livrets scolaires à la DEC, en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant.

VI. ARCHIVAGE

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions de la circulaire rectorale du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2021.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archive du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours,



Christine PELATAN

PJ : Annexes

ANNEXE - RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT

A COMPLETER ET A SIGNER PAR LE CANDIDAT

EF4 ENGAGEMENT ETUDIANT (DOCUMENT A REMETTRE A LA COMMISSION D'INTERROGATION)

Reconnaissance de l'engagement étudiant en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation*

Candidat au brevet de technicien supérieur

Année d'examen : 2022

Spécialité BTS SP3S :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant : **E6 – Soutenance du Projet Tutoré**

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique, etc.) :

Organisme d'accueil (association, entreprise, etc.) :

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

*1

D643-15-1 du code de l'éducation :

« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.

La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.

La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »

MERCI DE RENSEIGNER TOUTES LES RUBRIQUES (Si 1^{ère} participation examen : fiche de renseignement + pièces demandées à retourner à DEC 5

